

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 160-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.842

Déposée le: 05.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 08.06.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Quatre ans et déjà stressé

Pédagogues, psychologues et pédiatres le redoutaient déjà lors de la votation sur Harmos : les enfants de quatre ans sont stressés et leurs maîtresses aussi. Avant Harmos, les petits de quatre ans allaient au groupe de jeu la plupart du temps deux heures par semaine, un rythme adapté à leur développement. A cet âge-là, les liens avec la personne de référence sont encore très étroits et la séparation doit être progressive. De même, le jeune enfant a besoin de temps pour s'habituer à la présence des autres enfants. C'est à ça que servent les rencontres organisées individuellement par les parents ainsi que les cours de gymnastique parents/enfants. Mais aujourd'hui, les petits de quatre ans voient leur rythme naturel bouleversé par les horaires-blocs et ils se retrouvent propulsés sans ménagement dans le système scolaire.

Les parents se plaignent de voir leurs enfants souffrir de maux de tête, de troubles du sommeil, d'agressivité, autant de manifestations de leur stress. Pourtant, nombre d'entre eux n'osent pas en parler de peur de se voir taxés de mauvais parents. Même si le Conseil-exécutif a promis de faire preuve de souplesse, les demandes de report de la scolarisation sont traitées de manière restrictive dans diverses communes. Les parents ne devraient pas avoir à prétexter que leur en-

fant a encore besoin de couches, sachant qu'en bien des endroits, c'est le seul motif justifiant le report de la scolarité.

Depuis quelque temps déjà, les maîtresses d'école enfantine sont formées à la PH pour devenir des enseignantes de *Basisstufe*. Ce qui signifie que l'accent est mis, dans leur formation, sur l'initiation (certes ludique) à la lecture, à l'écriture et au calcul. Les élèves de l'école enfantine reçoivent souvent des fiches de travail, comme le voulait autrefois l'usage en première année d'école primaire. Mais ces élèves, ceux de quatre ans en particulier, ont d'autres besoins : c'est en jouant et en bougeant qu'ils apprennent et il leur faut des stimulations artistiques pour se développer. D'autres cantons ont pris conscience de cette divergence entre la formation et les besoins des petits de quatre ans et proposent dorénavant des cours de formation continue aux maîtresses d'école enfantine.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif juge-t-il utile d'intervenir ?
2. Combien de demandes de report de la scolarisation ont-elles été déposées ? Combien ont été acceptées ? Combien ont été refusées ?
3. Combien d'enfants de quatre ans ont-ils été mis au bénéfice d'une réduction des heures de classe ?
4. Le Conseil-exécutif pourrait-il envisager (avec les 15 autres cantons Harmos) de repousser à cinq ans l'âge de la scolarisation ?
5. Va-t-il faire en sorte que l'école s'adapte au degré de développement des enfants de quatre ans ?
6. Quel est le montant des coûts supplémentaires induits par la scolarisation précoce ?

Motivation de l'urgence : L'urgence est dictée par les graves problèmes que connaît l'école enfantine.